

REGLES DE PUBLICITE

Consultation engagée ou avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication **avant le 1er avril 2016**

Objet du marché	Acheteur		Modalités de publicité applicables en fonction des seuils (€ HT)			
			Publicité non obligatoire	Publicité adaptée ¹	Publication au BOAMP ² ou dans un JAL ³ + publication sur profil d'acheteur ⁴ + publicité complémentaire dans une publication spécialisée correspondant au secteur économique si nécessaire	Publication au BOAMP et au JOUE ⁵ + publication sur profil d'acheteur
Fourniture et services listés à l'article 29 du Code des marchés publics ou à l'article 8 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005	Acheteurs au code des marchés publics	Etat et ses établissements publics non industriels et commerciaux	<u>Du 01/01/2014 au 30/09/2015</u> Jusqu'à 14 999,99 <u>Du 01/10/2015 au 31/03/2016</u> Jusqu'à 24 999,99	<u>Du 01/01/2014 au 30/09/2015</u> De 15 000 à 89 999,99 <u>Du 01/10/2015 au 31/03/2016</u> De 25 000,00 à 89 999,99	<u>Du 01/01/2014 au 31/12/2015</u> Dev 90 000,00 à 133 999,99 <u>Du 01/01/2016 au 31/03/2016</u> De 90 000,00 à 134 999,99	<u>Du 01/01/2014 au 31/12/2015</u> A partir de 134 000,00 <u>Du 01/01/2016 au 31/03/2016</u> A partir de 135 000,00
		Collectivités territoriales + leurs établissements publics	<u>Du 01/01/2014 au 30/09/2015</u> Jusqu'à 14 999,99 <u>Du 01/10/2015 au 31/03/2016</u> Jusqu'à 24 999,99	<u>Du 01/01/2014 au 30/09/2015</u> De 15 000 à 89 999,99 <u>Du 01/10/2015 au 31/03/2016</u> De 25 000,00 à 89 999,99	<u>Du 01/01/2014 au 31/12/2015</u> De 90 000,00 à 206 999,99 <u>Du 01/01/2016 au 31/03/2016</u> De 90 000,00 à 208 999,99	<u>Du 01/01/2014 au 31/12/2015</u> A partir de 207 000,00 <u>Du 01/01/2016 au 31/03/2016</u> A partir de 209 000,00
	Acheteurs soumis à l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 (et décret 2005-1742 du 30 décembre 2005)		Non applicable	<u>Du 01/01/2014 au 31/12/2015</u> Jusqu'à 207 000,00 <u>Du 01/01/2016 au 31/03/2016</u> Jusqu'à 209 000,00	Non applicable	Publicité au JOUE <u>Du 01/01/2014 au 31/12/2015</u> A partir de 207 000,00 <u>Du 01/01/2016 au 31/03/2016</u> A partir de 209 000,00
	Acheteurs non soumis au code des marchés publics ou à l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005		Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Services listés à l'article 30 du Code des marchés publics ou à l'article 9 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005	Acheteurs soumis au code des marchés publics		<u>Du 01/01/2014 au 30/09/2015</u> Jusqu'à 14 999,99 <u>Du 01/10/2015 au 31/03/2016</u> Jusqu'à 24 999,99	<u>Du 01/01/2014 au 30/09/2015</u> A partir de 15 000,00 <u>Du 01/10/2015 au 31/03/2016</u> A partir de 25 000,00	Non applicable	Non applicable
	Acheteurs soumis à l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 (et décret 2005-1742 du 30 décembre 2005)		Non applicable	Quel que soit le montant	Non applicable	Non applicable
	Acheteurs non soumis au code des marchés publics ou à l'ordonnance 2005-649		Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

¹ **Publicité adaptée**: aucune règle n'est imposée à l'acheteur public qui choisit les modalités de publicité qui correspondent le mieux aux caractéristiques du marché

² **BOAMP** : Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics

³ **JAL**: Journal habilité à recevoir des Annonces Légales

⁴ **Profil d'acheteur**: Site internet auquel l'acheteur public a recours pour mettre en ligne la publicité et le dossier de consultation des entreprises (DCE), recevoir des candidatures et des offres électroniques de manière sécurisée et confidentielle, recevoir et traiter les documents signés électroniquement par les candidats, et gérer les échanges de message entre les candidats et lui. Il est aussi appelé «plate-forme», «service de dématérialisation», «salle des marchés», «place de marchés», etc.

⁵ **JOUE**: Journal Officiel de l'Union Européenne

Consultation engagée ou avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2019

Objet du marché	Acheteur		Modalités de publicité applicables en fonction des seuils (€ HT)			
			Publicité non obligatoire	Publicité adaptée ¹ + publication sur profil d'acheteur ⁴ à compter du 01/10/2018	Publication au BOAMP ² ou dans un JAL ³ + profil d'acheteur ⁴ à compter du 01/10/18 + si nécessaire, publicité complémentaire dans une publication spécialisée correspondant au secteur économique	Publication au BOAMP et au JOUE ⁵ + profil d'acheteur à compter du 01/10/18
Fourniture et services (article 5 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015), sauf services mentionnés à l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016	Acheteurs soumis à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015	Etat et ses établissements publics non industriels et commerciaux	Jusqu'à 24 999,99	De 25 000,0 à 89 999,99	<u>Du 01/04/2016 au 31/12/2017</u> De 90 000,0 à 134 999,99 <u>Du 01/01/2018 au 31/03/2019</u> De 90 000,00 à 143 999,99	<u>Du 01/04/2016 au 31/12/2017</u> A partir de 135 000 <u>Du 01/01/2018 au 31/03/2019</u> A partir de 144 000,00
		Collectivités territoriales + leurs établissements publics + leurs groupements	Jusqu'à 24 999,99	De 25 000,0 à 89 999,99	<u>Du 01/04/2016 au 31/12/2017</u> De 90 000,00 à 208 999,99 <u>Du 01/01/2018 au 31/03/2019</u> De 90 000,00 à 220 999,99	<u>Du 01/04/2016 au 31/12/2017</u> A partir de 209 000,00 <u>Du 01/01/2018 au 31/03/2019</u> A partir de 221 000,00
		Autres pouvoirs adjudicateurs (article 10 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015) – dont Pôle Emploi	Jusqu'à 24 999,99	<u>Du 01/04/2016 au 31/12/2017</u> De 25 000,0 à 208 999,99 <u>Du 01/01/2018 au 31/03/2019</u> De 25 000,00 à 220 999,99	Non applicable	JOUE + profil d'acheteur à compter du 01/10/18 <u>Du 01/04/2016 au 31/12/2017</u> A partir de 209 000,00 <u>Du 01/01/2018 au 31/03/2019</u> A partir de 221 000,00
	Acheteurs non soumis à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Services sociaux et spécifiques (article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016)	Acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015	Tous les pouvoirs adjudicateurs	jusqu'à 24 999,99	De 25 000,00 à 749 999,99	Non applicable	A partir de 750 000,00
	Acheteurs non soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015		Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

¹ **Publicité adaptée**: aucune règle n'est imposée à l'acheteur public qui choisit les modalités de publicité qui correspondent le mieux aux caractéristiques du marché

² **BOAMP** : Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics

³ **JAL**: Journal habilité à recevoir des Annonces Légales

⁴ **Profil d'acheteur**: Site internet auquel l'acheteur public a recours pour mettre en ligne la publicité et le dossier de consultation des entreprises (DCE), recevoir des candidatures et des offres électroniques de manière sécurisée et confidentielle, recevoir et traiter les documents signés électroniquement par les candidats, et gérer les échanges de message entre les candidats et lui. Il est aussi appelé «plate-forme», «service de dématérialisation», «salle des marchés», «place de marchés», etc.

⁵ **JOUE**: Journal Officiel de l'Union Européenne

Consultation engagée ou avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication à partir du 1er avril 2019

Objet du marché	Acheteur		Modalités de publicité applicables en fonction des seuils (€ HT)			
			Publicité non obligatoire	Publicité adaptée ¹ + publication sur profil d'acheteur ⁴	Publication au BOAMP ² ou dans un JAL ³ + publication sur profil d'acheteur ⁴ + si nécessaire, publicité complémentaire dans une publication spécialisée correspondant au secteur économique ou au JOUE	Publication au BOAMP et au JOUE ⁵ + profil d'acheteur
Fourniture et services autres que ceux mentionnés au 3° et 4° de l'article R2123-1 du code	Acheteurs soumis au code de la commande publique	Etat et ses établissements publics non industriels et commerciaux	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 Jusqu'à 24 999,99 <u>A partir du 01/01/2020</u> Jusqu'à 39 999,99	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 De 25 000,0 à 89 999,99 <u>A partir du 01/01/2020</u> De 40 000 à 89 999,99	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 De 90 000,00 à 143 999,99 <u>A partir du 01/01/2020</u> De 90 000,00 à 138 999,99	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 A partir de 144 000,00 <u>A partir du 01/01/2020</u> A partir de 139 000,00
		Collectivités territoriales + leurs établissements publics + leurs groupements	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 Jusqu'à 24 999,99 <u>A partir du 01/01/2020</u> Jusqu'à 39 999,99	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 De 25 000,0 à 89 999,99 <u>A partir du 01/01/2020</u> De 40 000 à 89 999,99	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 De 90 000,00 à 220 999,99 <u>A partir du 01/01/2020</u> De 90 000,00 à 213 999,99	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 A partir de 221 000,00 <u>A partir du 01/01/2020</u> A partir de 214 000€
		Autres pouvoirs adjudicateurs (2° et 3° de l'article L.1211-1 du code de la commande publique)	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 Jusqu'à 24 999,99 <u>A partir du 01/01/2020</u> Jusqu'à 39 999,99	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 De 25 000,00 à 220 999,99 <u>A partir du 01/01/2020</u> De 40 000,00 à 213 999,99	Non applicable	JOUE + profil d'acheteur Du 01/04/2019 au 31/12/2019 A partir de 221 000,00 <u>A partir du 01/01/2020</u> A partir de 214 000,00
	Acheteurs non soumis au code de la commande publique	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Services sociaux et spécifiques (3° de l'article R2123-1 du code)	Acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015	Tous les pouvoirs adjudicateurs	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 Jusqu'à 24 999,99 <u>A partir du 01/01/2020</u> Jusqu'à 39 999,99	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 De 25 000,00 à 749 999,99 <u>A partir du 01/01/2020</u> De 40 000,00 à 749 999,99	Non applicable	JOUE + profil d'acheteur A partir de 750 000,00
	Acheteurs non soumis au code de la commande publique		Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

¹ **Publicité adaptée**: aucune règle n'est imposée à l'acheteur public qui choisit les modalités de publicité qui correspondent le mieux aux caractéristiques du marché

² **BOAMP** : Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics

³ **JAL**: Journalabilité à recevoir des Annonces Légales

⁴ **Profil d'acheteur**: Site internet auquel l'acheteur public a recours pour mettre en ligne la publicité et le dossier de consultation des entreprises (DCE), recevoir des candidatures et des offres électroniques de manière sécurisée et confidentielle, recevoir et traiter les documents signés électroniquement par les candidats, et gérer les échanges de message entre les candidats et lui. Il est aussi appelé «plate-forme», «service de dématérialisation», «salle des marchés», «place de marchés», etc.

⁵ **JOUE**: Journal Officiel de l'Union Européenne